

# FAVORISER LA REMISE EN EXPLOITATION DES FRICHES

Les friches considérées ici désignent des parcelles anciennement exploitées, sans activité depuis plusieurs années, où une végétation spontanée dominée par la fougère, la ronce, le prunellier et/ou l'ajonc s'est développée, atteignant parfois plusieurs mètres de hauteur. Il s'agit d'un stade transitoire, dont l'évolution tend vers le milieu boisé. Elles ont tout de même une importance écologique en tant que refuge et lieu de nidification pour les oiseaux, insectes, reptiles ou petits mammifères.

## Les enjeux

Le développement des friches entraîne la perte de milieux agricoles, et la fermeture des paysages mais aussi de certains habitats protégés et des espèces de flore qu'ils abritent. Elles constituent ainsi une perte globale de biodiversité floristique.

Une fois très hautes et impénétrables, on constate une réelle difficulté technique de remise en exploitation sans labour ou semis d'une culture, d'où l'enjeu principal de limiter l'apparition de nouvelles friches, ou remobiliser rapidement les friches encore peu développées.

## Contexte local

Les années 60 à 80 ont été caractérisées par une déprise des milieux les moins productifs et difficiles à exploiter (coteaux, zones humides, parcelles littorales), en parallèle d'un gros défrichement du plateau lors du développement du modèle agricole bovin lait – ovin.

Depuis, avec la diminution du nombre d'exploitant, le phénomène très marqué de rétention foncière et l'abandon des terres les plus éloignées lors des transmissions, la friche s'est développée pour atteindre entre 500 et 1000ha sur l'île.

Les milieux touchés sont essentiellement les terres les moins productives : les prairies, les milieux humides et les coteaux, qui constituent la plupart du temps des habitats d'intérêt communautaire et abritant des espèces de flore protégées.

## Pratiques favorables

► Dans le cadre des MAEC, une réouverture mécanique est possible, mais stimule la ronce et le prunellier dont la densité peut être multipliée, et qui deviennent moins appétents au pâturage. La réouverture mécanique peut donc être modérée et ponctuelle, et accompagnée d'une forte pression de pâturage aux périodes adéquates, afin de limiter le développement des ligneux et favoriser la ressource en herbe.

## MAEC envisageables (Cf. PAEC – MAEC mobilisables)

- MAEC « Maintien de l'ouverture des milieux »
- MAEC « Maintien de l'ouverture des milieux » par le pâturage

## Remarques spécifiques ...

Fiche action en lien avec l'objectif n°1 de préservation des prairies naturelles, les parcelles engagées en MAEC « Maintien de l'ouverture des milieux » étant déclarées par la suite en Prairies permanentes (PPH).

